



Comité français pour l'environnement
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 22/04/03



VILLE DE SAINTE-ANNE DE LA MARTINIQUE

Un Agenda 21 pour un tourisme durable et solidaire

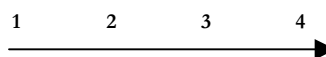
Porteur du projet : **Garsin Malsa, Maire**
Contact : **Paul Carius, chargé de mission**

La commune de Sainte-Anne, au sud de la Martinique, abrite la plage des Salines, 3^{ème} site touristique français, avec 2,5 millions de visiteurs par an. Cette fréquentation induit des pressions et des risques non négligeables pour ce patrimoine naturel remarquable. Par ailleurs, l'équipe municipale a pour objectif que ces atouts de développement profite à la population locale. Elle s'est donc engagée depuis 2000 dans un plan de développement durable et solidaire, en y associant étroitement l'Etat, l'Europe et ses partenaires régionaux, tant publics que privés. Elle a parallèlement impliqué fortement la population dans les travaux de diagnostics et d'outils de planification, en s'appuyant sur le Conseil des sages, le Conseil Municipal des enfants, le Forum inter-génération, construisant au fil des années une appropriation réelle des habitants. L'Agenda 21 local a été lancé en février 2003 avec la participation de plus de 300 habitants et a convaincu d'autres élus de l'île à s'engager à leur tour.

1/L'approche globale du développement durable dans le projet :

L'approche globale a été prise en compte dès la mise en place de la stratégie de développement durable en 2000. Les liens étroits entre les dimensions environnementales, économiques et sociales ont été rappelés en permanence, tant dans l'élaboration du diagnostic que dans les outils de planification et le travail de pédagogie réalisé auprès de la population et auprès des acteurs économiques. L'élaboration du plan de développement durable et solidaire (2000), de la Charte de l'Environnement et de l'Agenda 21 (2003) traduisent un objectif de développement fondé sur un développement maîtrisé des activités touristiques et des autres activités traditionnelles (agriculture, pêche, artisanat), la préservation des ressources naturelles, en particulier par la maîtrise foncière, le partage des retombées économiques et sociales et le renforcement des compétences, en particulier des jeunes, dans la perspective des emplois nouveaux générés par le tourisme durable (aquaculture, éco-tourisme ...). L'ensemble des élus est mobilisé sur ce programme et la coordination des actions est assurée par un chargé de mission Agenda 21 recruté début 2003.

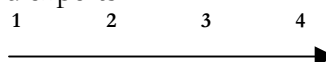
Note d'évaluation par le comité d'experts



2/La participation des acteurs concernés selon les phases du projet :

Le maire a souhaité développer cette démarche, pilote en Martinique, en étroite coordination avec les partenaires de la commune. Les deux préfets successifs depuis 2000 l'ont accompagné, avec des traductions opérationnelles dans le contrat de plan Etat-Région et au sein du DOCUP (document unique de programmation de la Communauté européenne). Aujourd'hui, l'Agenda 21 fait l'objet de nombreux partenariats techniques et financiers avec les services de l'Etat (DIREN, ADEME, DDE), avec l'ONF et l'Agence Française de Développement, avec les collectivités locales (Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de communes de l'espace sud). Un partenariat a été construit avec la SCET DOM-TOM pour l'élaboration du diagnostic environnemental et foncier de l'île, réalisé au préalable de la définition du programme d'actions prioritaire.

Note d'évaluation par le comité d'experts



3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation :

La participation s'appuie sur plusieurs structures ressources :

-Un Conseil municipal des jeunes, créé en avril 2000, pour associer les jeunes à la démarche initiée par la mairie. Regroupant 27 jeunes, il délibère sur toutes les questions relatives à la vie commune, participe concrètement à la mise en œuvre des actions, à l'élaboration des propositions - notamment sur le plan social et a été associé étroitement à la préparation de l'Agenda 21. Sa présidente est intervenue officiellement le jour de son lancement.

-Le Conseil des sages, composé de 9 élus.

-Les rencontres bimestrielles du Forum inter-génération (environ 200 personnes par réunion).

-Des partenariats avec les associations locales qui assurent des missions d'animation et d'éducation, telles que l'Association mémoire et Patrimoine de Sainte-Anne, à qui la Mairie a confié le plan d'aménagement des plages et des opérations telles que « Sable propre ».

Par ailleurs, la Mairie organise chaque année un bilan municipal public. Cette tradition de dialogue et cette capacité de mobilisation se sont confirmées au lancement de l'Agenda 21 local, où étaient présents, non seulement les habitants, les scolaires et enseignants, les associations, mais aussi les élus de communes voisines, des entreprises, le Comité des Pêches et l'association des acteurs économiques de Sainte-Anne, la Chambre des Métiers et la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Jeune Chambre Economique de la Martinique.

Note d'évaluation par le comité d'experts

1 2 3 4
—————→

4/ Le caractère novateur de la démarche:

La préparation et le lancement de l'Agenda 21 ont su s'appuyer à la fois sur :

-des diagnostics et des outils de planification : plan de développement durable et solidaire ; schéma d'urbanisme et d'aménagement ; plan de déplacement de la commune, avec inauguration d'un premier sentier pédestre qui permet de visiter la mangrove et la mise en place de nouveaux appontements, alternative à l'automobile ;

-une approche sociale très volontariste, tant sur le plan de l'éducation des Saintannais que sur celui de l'identification d'emplois liés à la démarche.

Note d'évaluation par le comité d'experts

1 2 3 4
—————→

5/ Les acquis effectifs:

L'Agenda 21 a été lancé récemment (en février 2003). Un certain nombre d'opérations ont été réalisées :

-diagnostic d'implantation de sites éoliens, avec évaluation de tous les bâtiments publics et domaniaux susceptibles d'accueillir l'éolien

-réalisation de quatre km de sentiers pédestres

-définition d'une zone d'interdiction de la plongée sous-marine sur une bande de sept km de rivages.

Les acquis effectifs résident également dans l'ancrage dans le tissu socio-économique local d'une culture du développement durable et de la construction d'un réseau d'acteurs locaux et régionaux acquis à la démarche et prêt à l'accompagner concrètement.

Un des autres acquis de cet Agenda 21 est l'effet de levier exercé en Martinique (lancement prochain d'un Agenda 21 du Département et de la commune de François) et dans les communes d'Outre-Mer, dont le secrétaire général a participé au lancement et a inscrit au récent conseil d'administration un programme pour le lancement d'Agenda 21 sur le tourisme durable.

Note d'évaluation par le comité d'experts

1 2 3 4
—————→

SCORE FINAL: /20, Commentaires

.....
.....